

**République Française -Département du Doubs – Canton de Saint-Vit  
Commune de Ruffey-le-Château**

**Séance du conseil municipal du 6 septembre 2024**

**Nombre de conseillers** : En exercice : 10 Présents : 9 Absents : 1 Votants : 9

**Date de convocation** : 28/08/2024

**Affichage convocation le** : 28/08/2024

**ETAIENT PRESENTS** : COQUARD Patricia, BOHIN Laurent, CHIAPPINELLI David, ENGGASSER Matthieu, MOTTIN Richard, GUILBERT Pierre-Alain, ARNOUX Alexandre, DE CARVALHO Michel et VULIN Irène.

**PRESIDENTE DE SEANCE** : COQUARD Patricia

**EXCUSE**

**ABSENT** : DELMOTTE Alexis

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ENGGASSER Matthieu

**Ordre du jour :**

Nomination d'un secrétaire de séance.

Approbation du PV du 27 juillet 2024

Informations

- Devis signés
- Urbanisme
- Fermeture du réseau téléphonique cuivre

Dossiers

- Subvention FSL et FAAD
- Forêts
  - o Devis exploitation Sylvagest, Simonin et Arbo'tech (Abattage, éhoupage, débardage) et assistance technique.
  - o Délivrance de l'affouage
- Problème des eaux pluviales rue Saint Antide.
- Réhabilitation du bâtiment mairie
- Journée citoyenne
- PCS- Inventaire personnes vulnérables et compétences spécifiques.
- Frelons asiatiques.
- Questions diverses

**01/ DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Matthieu ENGGASSER, secrétaire de séance.

**Vote : 9 Pour : 9 Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Délibération 2024/09/06/01**

**02/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRECEDENTE**

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2024. Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2024 n'appelle ni remarque ni observation.

**Vote : 9      Pour : 9                      Abstention : 0                      Contre : 0**

### **Délibération 2024/09/06/02**

### **INFORMATIONS**

**Devis signés** : Néant

### **Urbanisme** :

- **Autorisations d'urbanisme** :

**DP** : M et Mme Crini pour clôture, Mme Béliard pour division et Mme Colin pour la pose d'un portail.

**PC** : M Gardot pour un pool house.

- **Demande de CUB** :

o **Nexity pour la zone Avenue du Château/Vieille Rue**

Sur ce dossier il n'y aura pas de permis d'aménager (ex permis de lotir) de déposer car il n'y a pas de réseau commun. Le découpage prévu sur le CUB indique 1 parcelle avec sortie sur la Vieille Rue, et 3 parcelles avec sortie sur l'Avenue du Château, directe pour deux d'entre elles et une sortie avec création d'un chemin pour la 3<sup>ème</sup>. Madame le maire a demandé un traitement sur le terrain des eaux pluviales et que des places de stationnement hors clôture soient créées.

o **Principe OAP et aménagement rue des Jasinets/avenue du Château**

Lors de l'aménagement partiel de cet OAP, un chemin piétonnier est prévu au PLU. Le maire informe le conseil municipal que celui-ci pourra être repris par la commune .

### **Droits de préemption** :

Acquisition par un privé de l'ensemble du terrain cadastré C 455 (succession Briqueleur). Le maire rappelle que sur ce terrain il existe une OAP et s'il y a construction d'un lotissement, il conviendra d'être vigilant sur l'évacuation des eaux pluviales, la circulation, le stationnement....

### **Fermeture du réseau téléphonique cuivre** :

Orange signale que la fermeture du réseau cuivre à Ruffey-le-Château interviendra en janvier 2028.

La réception téléphonique se fera alors soit par la fibre soit par relais des antennes téléphoniques. Madame le Maire indique qu'il convient dès à présent de sensibiliser à l'utilisation du téléphone portable les personnes qui ne l'utilisent pas ou très peu car certaines ne souhaiteront sans doute pas souscrire un contrat fibre pour n'avoir que le téléphone....

### **03/ FSL ET FAAD**

Comme chaque année Madame le maire propose une participation au FAAD et au FSL.

- la participation au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté. Ce fonds est mis en place depuis 1990 sur la base de 0,30 € par habitant et par an.
- la participation au Fonds de Solidarité pour le Logement, mis en place depuis 1991 sur la base de 0,61 € par habitant et par an.

Ces dispositifs sont alimentés par l'Etat, le Département, les organismes sociaux et les communes.

Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir sa participation à ces deux fonds.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

### **Délibération 2024/09/06/03**

### **04/ FORETS**

#### **4a/Devis d'exploitation**

ARBOTECH :

Description	Quantité	Unité	PU
Ehouppage de tiges	2	unité	35 €
Heure de bucheron	1	H	30 €

Soit un total de 100 € HT

SYLVAGEST :

Description	Quantité	Unité	PU
Abattage/façonnage	300	M3	11 €
Découpes commerciales	70	unité	2 €
Heure de bucheron	6	H	45 €

Soit un total de 3 710 € HT

EURL SIMONIN DEBARDAGE :

Description	Quantité	Unité	PU
Débardage de grumes de feuillus	300	M3	10 €
Câblage de sécurisation	6	H	80 €

Soit un total de 3 480€ HT

Le conseil municipal autorise Le Maire, à l'unanimité, a signer les devis et tout document afférent,

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

## **Délibération 2024/09/06/04a**

### **4b/Délivrance de l'affouage**

L'ONF propose de délivrer les coupes pour l'affouage. Ce dernier se déroulera dans les parcelles 1 et 2.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

## **Délibération 2024/09/06/04b**

### **05/ EAUX PLUVIALES RUE SAINT ANTIDE**

Un courrier en recommander est parvenu à la mairie aujourd'hui afin de nous informer que les habitants au 5 rue Saint Antide ont été à nouveau confronté à des problèmes d'inondations (remontée des eaux pluviales dans leur salle de bain et toilettes) mais aussi montée des eaux pluviales qui s'accumulent sur le domaine public.

Le maire fait lecture de ce courrier et montre également les photos jointes.

Nous avons rencontré le SIEVO en juillet qui est venu sur le terrain afin de nous donner des solutions techniques à ce problème récurrent.

Les demandeurs sont venus plusieurs fois en mairie afin de nous indiquer leur inquiétude. Le maire souhaite trouver une solution efficace et pérenne car les travaux auront certainement un coût financier important.

Le conseil municipal autorise le maire à demander des devis

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

## **Délibération 2024/09/06/05**

### **06/ REHABILITATION DU BATIMENT MAIRIE**

- **CEE** : Courrier de l'avocate : la procédure amiable ayant échoué une requête au Tribunal Administratif a été déposée par l'avocate de la commune. Le Maire fait donc un résumé du courrier qui sera envoyé au tribunal.
- L'appartement de l'étage sera loué mi-octobre (week-end du 12 octobre). Il est terminé.
- L'appartement du rez-de-chaussée sera terminé la semaine prochaine.
- Les tests d'étanchéité à l'air seront effectués le 24 septembre à 8h30.
- Un diagnostic de performance énergétique est obligatoire depuis 2023. Il sera effectué le jeudi 26 septembre à 14h.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

## **Délibération 2024/09/06/06**

## **07/JOURNEE CITOYENNE ET INAUGURATION DU BATIMENT MAIRIE :**

L'inauguration du bâtiment mairie aura lieu le samedi 5 octobre (matin).

La date du 6 octobre a été retenue pour la journée citoyenne, des travaux de désherbage et de bricolage seront proposés. Pour clore cette matinée, la municipalité offrira un repas à chaque participant afin de prolonger ce moment de convivialité.

## **08/ PCS ( Plan Communal de Sauvegarde)**

Le premier adjoint présente les documents préparés en commission ainsi que la liste des personnes vulnérables et ressources que la Mairie souhaite intégrer dans le PCS.

Lors de la constitution du bulletin municipal, le DICRIM y sera ajouté ainsi qu'un formulaire à remplir pour les personnes vulnérables qui ne sont pas connues par la municipalité.

## **09/ FRELONS ASIATIQUES**

Le Maire indique qu'elle souhaite organiser une réunion d'information avec l'entreprise AGF d'Emagny concernant le frelon asiatique. AGF a proposé une convention à la mairie afin d'engager une lutte active contre cet insecte invasif.

Il s'engage à intervenir en 48 h et pratiquera un tarif unique de 80 € HT soit 88 € TTC (sauf pour 3 cas précis ou un devis sera fait avant l'intervention) sur

Une date début octobre serait idéale afin d'organiser ensuite un piégeage au printemps.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

**Suite à de nouveaux éléments ce sujet doit être à nouveau débattu lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal**

## **Délibération 2024/09/06/07**

### **01/ QUESTIONS DIVERSES**

#### **Utilisation régulière de la salle par une association**

Une association sportive utilise la salle polyvalente de Ruffey-le-Château sur plusieurs créneaux horaires le mardi, le mercredi et le jeudi.

A ce jour il n'y a pas eu de convention d'utilisation ni de demande annuelle de mise à disposition de la salle de réaliser. Jusqu'à présent la commune supportait seule les frais de chauffage, électricité, eau.... pour l'ensemble des cours. Dans les cours dispensés, il y a des cours enfants et des cours adultes, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de clarifier l'utilisation de la salle :

Ménage : bien que la salle doit être rendue propre débarrassée le jeudi soir, à plusieurs reprises, Mme le Maire a dû retirer avec les locataires de la salle le week-end les sacs de frappe....et faire le ménage.

Chauffage : Le chauffage est en fonctionnement le mardi soir, le mercredi soir et le jeudi soir. Mme le Maire est favorable à une demande de participation financière comme cela se fait ailleurs (cette dépense est incluse dans les cotisations annuelles des pratiquants). Pour les cours enfants et notamment pour les enfants qui habitent Ruffey-le-Château il serait peut-

être judicieux afin de compenser l'augmentation provoquée par le paiement d'une participation horaire de l'association qui sera répercutée sur la cotisation annuelle.

Après avoir débattu, le conseil municipal souhaite demander une participation financière à l'association de 150 € à l'année.

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Approuvée/Refusée</b>
2024/07/27/01	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	Approuvée
2024/07/27/02	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	Approuvée
2024/07/27/03	FSL ET FAAD	Approuvée
2024/07/27/04a	FORET Devis d'exploitation	Approuvée
2024/07/27/04b	FORET Délivrance de l'affouage	Approuvée
2024/07/27/05	EAUX PLUVIALES RUE SAINT ANTIDE	Approuvée
2024/07/27/06	REHABILITATION DU BATIMENT MAIRIE	Approuvée
2024/07/27/07	FRELONS ASIATIQUES	Approuvée
2024/07/27/08	Utilisation régulière de la salle par une association	Approuvée

La séance est levée à 22h30

Le Maire

Patricia COQUARD

Le secrétaire de séance

Matthieu ENGGASSER